

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.626.002.1 DU 13 JANVIER 1993

Pont-basculé à équilibre automatique ARPEGE
modèle FAST
(CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ARTICLE 10) REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société ARPEGE, 8, rue Jacquard, 69680 Chas-sieu.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.626.009.1 du 11 septembre 1992 (1) et prolonge sa validité jusqu'au 31 décembre 2002.

CARACTERISTIQUES

Le pont-basculé à équilibre automatique ARPEGE modèle FAST faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par les dimensions du tablier :

- longueur maximale : 18 m
- largeur maximale : 3 m.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation, d'utilisation et de vérification, les indications particulières restent identiques à celles fixées par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments

concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Le pont-basculé ARPEGE modèle FAST peut être commercialisé sous les marques ARPEGE ou PESAGE PROMOTION (de la société industrielle Pesage Promotion). Dans ce dernier cas, il porte alors le nom de modèle : JET.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, septembre 1992, page 1369.